

# Économiser en prévision des études postsecondaires

*Sophie Lefebvre*

**S**ur le marché du travail d'aujourd'hui, deux emplois sur trois exigent plus qu'un diplôme d'études secondaires. En général, les diplômés postsecondaires présentent un taux d'emploi plus élevé, sont moins vulnérables aux ralentissements économiques et ont des gains plus élevés. Les familles canadiennes semblent comprendre les avantages associés à une éducation postsecondaire. Une étude a en effet révélé que les parents de 95 % des enfants de moins de 19 ans considèrent comme importantes les études postsecondaires (Shipley, Ouellette et Cartwright, 2003).

En même temps que l'éducation postsecondaire est devenue un déterminant de la réussite sur le marché du travail, son coût a augmenté de manière marquée. Les frais de scolarité annuels moyens au premier cycle universitaire ont presque doublé, passant de 2 023 \$ en 1993-1994 à 4 025 \$ en 2003-2004 (Statistique Canada, 2003). La hausse des frais de scolarité et des autres coûts liés à l'éducation pourrait expliquer en partie l'accroissement de l'endettement étudiant. Entre 1990 et 2000, la somme moyenne due relativement aux programmes de prêts étudiants par les diplômés universitaires a augmenté de 76 % (Allen et Vaillancourt, 2004). L'Enquête sur la participation aux études postsecondaires a révélé qu'un tiers des étudiants qui ont interrompu leurs études avant l'obtention d'un diplôme en 2002 l'ont fait pour des raisons financières (Barr-Telford et coll., 2003).

Selon toute apparence, les parents et le gouvernement fédéral croient qu'économiser en prévision des études des enfants contribuera à élargir les possibilités qui s'offrent en matière d'éducation, à assurer l'achèvement des études postsecondaires et à limiter le plus possible l'endettement après l'obtention du diplôme. En fait, les parents de plus de 9 enfants sur 10 ont reconnu qu'il était important de commencer tôt à éco-

nomiser. Selon l'Enquête sur les approches en matière de planification des études, le nombre d'enfants pour lesquels on économisait en prévision des études postsecondaires était plus élevé en 2002 qu'en 1999 (50 % contre 41 %) (Shipley, Ouellette et Cartwright, 2003).

Le gouvernement fédéral encourage une augmentation des économies en prévision des études postsecondaires par l'entremise de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), créée en 1998. Cette subvention est versée dans le régime d'un enfant lorsque ses parents (ou d'autres personnes) investissent dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) (voir *REEE et SCEE*). Depuis la création de la SCEE, le recours aux REEE par les familles qui économisent en prévision des études postsecondaires s'est accru. En 1999, 40 % des enfants ayant des économies avaient un REEE. En 2002, cette proportion correspondait à plus de la moitié des enfants (Shipley, Ouellette et Cartwright, 2003).

La présente étude se fonde sur l'Enquête sur les approches en matière de planification des études de 2002 pour décrire les facteurs associés à la décision prise par les parents d'économiser en prévision des études postsecondaires de leurs enfants de moins de 19 ans en 2002. La somme économisée présente également un lien avec ces facteurs. On a utilisé un modèle pour estimer les économies cumulatives des parents (sans égard à la décision d'économiser), en tenant compte des caractéristiques de la famille et de l'enfant, des aspirations et de la participation des parents, de la connaissance des programmes d'encouragement à l'épargne ainsi que des attentes au regard des bourses.

## Caractéristiques de la famille et de l'enfant

Le comportement d'économie en prévision des études postsecondaires est influencé par plusieurs facteurs, y compris la situation financière de la famille ainsi que l'âge de l'enfant et ses résultats scolaires.

Plus des deux tiers des enfants des familles du groupe de revenu supérieur avaient des économies en prévision de leurs études postsecondaires, comparativement

---

*Sophie Lefebvre est au service de la Division de la statistique du revenu. On peut communiquer avec elle au (613) 951-5870 ou à [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca).*

**REEE et SCEE**

Tout enfant peut être un bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE), qui est un compte dans lequel les épargnes fructifient en étant exemptes d'impôt jusqu'à ce que l'enfant soit prêt à commencer ses études postsecondaires. Les parents, les grands-parents, les personnes apparentées et les amis peuvent tous contribuer à un REEE<sup>1</sup>. Les plafonds de cotisations annuelles et cumulatives sont respectivement de 4 000 \$ et de 42 000 \$. Un REEE peut prendre la forme d'un régime familial, d'un régime non familial ou d'un régime collectif<sup>2</sup>.

La participation à un REEE permet au souscripteur de demander la **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)** au nom du bénéficiaire. Créé en 1998, ce programme a pour but d'inciter à économiser en prévision des études postsecondaires d'un enfant par l'entremise d'un REEE. Le gouvernement fédéral ajoute ainsi une subvention correspondant à 20 % de la cotisation. La subvention annuelle maximale est de 400 \$ par bénéficiaire, le plafond des subventions cumulatives étant fixé à 7 200 \$. Le droit à la subvention peut être reporté aux années suivantes.

Le revenu provenant d'un REEE peut être versé au bénéficiaire une fois qu'il est inscrit à un programme admissible en tant qu'étudiant à temps plein. Ces paiements d'aide aux études (PAE) sont constitués des revenus tirés à la fois des cotisations au REEE et de la subvention ainsi que de la subvention même<sup>3</sup>, et ils sont pris en compte dans le calcul du revenu imposable de l'étudiant. Si le bénéficiaire n'entreprend pas d'études postsecondaires immédiatement après

	REEE en 2002		Cotisations à un REEE en 2001			
	Fré- quence	Valeur médiane	Fré- quence	Cotisations médianes	SCEE médiane	SCEE maximale atteinte
	%	\$	%	\$	\$	%
<b>Total</b>	<b>26,9</b>	<b>4 000</b>	<b>22,3</b>	<b>1 000</b>	<b>200</b>	<b>32,7</b>
<b>Âge</b>						
0 à 5 ans	31,2	2 000	23,6	1 000	200	26,1
6 à 12 ans	27,9	4 000	24,4	1 000	200	29,4
13 à 18 ans	22,1	6 000	18,7	1 400	280	44,6
<b>Revenu corrigé du ménage</b>						
Moins de 15 000 \$	12,9	3 000	10,0	700	140	25,0 <sup>E</sup>
15 000 \$ à 25 999 \$	21,7	3 000	18,3	900	190	21,8
26 000 \$ à 39 999 \$	29,8	3 600	25,0	1 000	200	30,8
40 000 \$ ou plus	41,6	5 000	34,5	1 200	240	41,1

Source : Enquête sur les approches en matière de planification des études, 2002

ses études secondaires, les sommes investies dans le REEE peuvent continuer de fructifier en étant exonérées d'impôt pendant 26 ans au maximum. Si le bénéficiaire décide de ne pas faire d'études postsecondaires, le souscripteur peut nommer un autre bénéficiaire<sup>4</sup>, transférer le REEE et les revenus provenant de la subvention dans son régime enregistré d'épargne-retraite ou celui de son conjoint ou encore retirer les revenus provenant du REEE sous la forme de paiements de revenu accumulé<sup>5</sup>. Pour plus d'information sur la SCEE et les REEE, consulter le site Internet [www.rhdcc.gc.ca](http://www.rhdcc.gc.ca).

En 2002, 27 % de tous les enfants de moins de 19 ans étaient bénéficiaires d'un REEE établi par leurs parents et dont la valeur médiane (incluant les intérêts et la SCEE) correspondait à 4 000 \$. Les sommes médianes variaient selon l'âge de l'enfant et allaient de 2 000 \$ à 6 000 \$. Les familles à revenu plus élevé étaient plus susceptibles non seulement d'avoir un REEE, mais aussi d'y avoir des économies plus importantes.

En 2001, 22 % des enfants ont reçu de leurs parents environ deux milliards de dollars en cotisations à des REEE. Ces cotisations ont entraîné le versement de SCEE estimées à 400 millions de dollars. La cotisation médiane s'établissait à 1 000 \$ et était assortie d'une subvention de 200 \$. Les parents d'enfants âgés de 13 à 18 ans étaient moins susceptibles de cotiser à un REEE, mais quand ils le faisaient, les investissements étaient plus importants (1 400 \$ par rapport à 1 000 \$ dans le cas des enfants plus jeunes). Chose surprenante, les familles à revenu plus élevé n'ont pas investi suffisamment pour avoir droit à la SCEE maximale. Seulement 41 % des familles à revenu plus élevé cotisant à un REEE en 2001 y ont investi 2 000 \$ ou plus. Néanmoins, 45 % des enfants plus âgés ont bénéficié en 2001 de cotisations à un REEE suffisantes pour ouvrir droit à la SCEE de 400 \$ (cette somme pouvant atteindre 800 \$ si les droits à la subvention étaient suffisants).

à moins de 30 % des enfants du groupe de revenu inférieur. De plus, les sommes investies pour les enfants dans les familles du groupe de revenu supérieur étaient deux fois plus élevées que dans le cas des familles du groupe de revenu inférieur (tableau 1).

Les économies sont fonction de la situation financière tant actuelle que passée; par conséquent, le patrimoine familial constitue un facteur important. Un indicateur de cette richesse est l'accession à la propriété<sup>6</sup>. Les enfants dont les parents étaient propriétaires à part

**Tableau 1 : Épargnants et sommes économisées selon les caractéristiques familiales**

	Proportion d'enfants <sup>†</sup>	Proportion d'épargnants	Sommes moyennes épargnées		Valeur probable des épargnes selon le modèle de Tobit <sup>††</sup>
			Épargnants	Ensemble	
	milliers	%	\$		\$
<b>Ensemble des enfants</b>	<b>7 172</b>	<b>50,2</b>	<b>8 600</b>	<b>4 300</b>	
<b>Revenu corrigé du ménage</b>		%			
Moins de 15 000 \$	24,1	29,1	5 400	1 600	3 600*
15 000 \$ à 25 999 \$	25,3	45,8	6 900	3 100	4 700*
26 000 \$ à 39 999 \$	23,4	56,3	7 900	4 500	5 200*
40 000 \$ ou plus	27,2	67,9	11 400	7 700	6 500
<b>Mode d'occupation/hypothèque</b>					
Propriétaire avec hypothèque	56,9	54,8	7 700	4 200	4 700
Propriétaire sans hypothèque	14,7	67,5	14 000	9 400	8 100*
Locataire	27,5	31,7	5 300	1 700	4 000*
<b>Plus haut niveau de scolarité atteint des parents</b>					
<b>Études secondaires</b>					
ou moins	28,7	36,6	7 300	2 700	4 400
Métier	12,5	43,1	8 500	3 700	4 900**
Collège	24,6	54,4	7 600	4 100	4 900**
Baccalauréat	22,0	62,0	8 700	5 400	5 200*
Maîtrise ou plus	9,6	65,3	13 300	8 700	6 500*
<b>Frères ou sœurs</b>					
Aucun	24,8	50,5	9 500	4 800	4 400*
Un	46,3	53,9	8 300	4 500	5 100
Deux	21,5	46,3	8 400	3 900	5 100
Trois ou plus	7,4	38,0	7 900	3 000	5 400
<b>Province</b>					
Terre-Neuve-et-Labrador	1,6	52,9	8 200	4 300	3 100*
Île-du-Prince-Édouard	0,5	45,2	7 100	3 200	900*
Nouvelle-Écosse	2,9	52,1	6 500	3 400	3 400*
Nouveau-Brunswick	2,3	51,6	6 200	3 200	3 000*
Québec	22,4	41,0	6 700	2 800	4 300*
Ontario	39,8	53,6	9 800	5 300	5 700
Manitoba	3,7	56,8	7 400	4 200	4 100*
Saskatchewan	3,4	58,1	10 900	6 300	4 900**
Alberta	10,8	52,5	7 400	3 900	4 900*
Colombie-Britannique	12,5	49,0	9 300	4 500	5 600
<b>Composition de la famille/situation d'activité</b>					
Deux parents – qui travaillent	52,9	58,4	8 900	5 200	5 100
Deux parents – un seul travaille	23,8	46,0	8 300	3 800	4 800
Un parent – qui travaille	12,5	40,8	8 900	3 600	5 200
Parent(s) – aucun travaille	9,1	28,6	6 400	1 800	4 400**
Autre type de famille	1,7	40,1	8 500	3 400	4 600
<b>Épargnes autres que celles des parents</b>					
Non	86,0	48,9	8 500	4 200	4 800
Oui	14,0	58,6	9 000	5 300	6 100*

Source : Enquête sur les approches en matière de planification des études, 2002

\* Statistiquement différent du groupe de référence au niveau de 1 %.

\*\* Statistiquement différent du groupe de référence au niveau de 5 %.

† La somme des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de variables manquantes.

†† Les épargnes sont conditionnelles aux valeurs moyennes des variables explicatives.

entière de la résidence familiale étaient plus susceptibles d'avoir des sommes mises de côté en prévision de leurs études que les enfants vivant dans un logement loué. En outre, la somme moyenne économisée par les parents ne payant pas d'hypothèque était près de trois fois supérieure à celle économisée par les parents vivant dans un logement loué.

La somme moyenne économisée augmentait avec l'âge de l'enfant; elle était près de trois fois plus élevée dans le cas des enfants de 13 à 18 ans que dans celui des enfants de moins de 6 ans. De toute évidence, les parents d'enfants plus âgés avaient eu plus de temps pour commencer à économiser, de sorte qu'on pouvait s'attendre à ce que la proportion d'épargnants et les sommes épargnées, quand il y en avait eu, augmentent avec l'âge. En fait, on n'a pas relevé de différence significative entre les groupes d'âge pour ce qui est de la proportion d'épargnants.

À mesure qu'un enfant progresse dans son cheminement scolaire, son aptitude aux études, mesurée par son rendement scolaire, peut indiquer aux parents s'il est susceptible de faire des études postsecondaires. Les parents dont les enfants réussissent bien à l'école peuvent être plus enclins à économiser. En fait, 55 % des enfants ayant une note moyenne de A avaient des économies à leur nom, comparativement à 42 % de ceux qui avaient une note moyenne de C, et à seulement 28 % de ceux qui avaient une note inférieure à C.

Les épargnes autres que celles des parents en vue des études de l'enfant représentent un autre facteur important. Il peut s'agir des grands-parents, d'autres membres de la famille ou d'amis. Dans la réalité,

cependant, peu de gens le font; en 2002, seulement 14 % des enfants avaient un régime d'épargne établi par des personnes autres que leurs parents. Ceux qui avaient un tel régime étaient également plus susceptibles d'avoir des sommes économisées à leur nom par leurs parents (59 % par rapport à 49 %). L'existence d'autres régimes d'épargne ne semblait pas avoir une incidence significative sur les sommes moyennes que les parents mettaient de côté.

### Aspirations et participation des parents

On sait que les aspirations des parents ont un lien avec la vraisemblance qu'un enfant fasse des études postsecondaires. En 2002, les parents des deux tiers des enfants s'attendaient à ce que ces derniers fassent des études universitaires (Shipley, Ouellette et Cartwright, 2003). Le comportement d'économie des parents montre clairement que leur planification financière se fonde sur leurs aspirations (tableau 2). En fait, plus élevé était le titre scolaire du niveau postsecondaire qu'ils espéraient voir leur enfant décrocher, plus ils étaient susceptibles d'économiser, et plus la somme économisée était importante<sup>7</sup>.

Les heures que les parents passent avec leur enfant, et la fréquence à laquelle ils parlent de l'école avec lui ou lisent à haute voix pour lui peuvent constituer des indicateurs de leur participation à l'éducation de leur enfant. Économiser en prévision des études peut être considéré comme un autre indicateur (Hossler et Vesper, 1993). On pourrait s'attendre à ce que les parents qui sont impliqués plus activement soient plus susceptibles non seulement d'économiser, mais aussi d'écono-

**Tableau 2 : Épargnants et sommes économisées selon d'autres caractéristiques**

	Proportion d'enfants <sup>†</sup>	Proportion d'épargnants	Sommes moyennes épargnées		Valeur probable des épargnes selon le modèle de Tobit <sup>††</sup>
			Épargnants	Ensemble	
	milliers	%	\$		\$
<b>Ensemble des enfants</b>	<b>7 172</b>	<b>50,2</b>	<b>8 600</b>	<b>4 300</b>	
<b>Caractéristiques de l'enfant</b>					
%					
<b>Âge</b>					
0 à 5 ans	27,7	52,6	4 700	2 500	4 400
6 à 12 ans	39,0	50,4	8 000	4 000	4 900
13 à 18 ans	33,3	48,1	12 900	6 200	5 500*
<b>Rendement scolaire</b>					
Moyenne de A	30,5	55,4	11 400	6 300	5 500
Moyenne de B	23,6	47,4	9 400	4 500	4 600*
Moyenne de C	9,2	41,8	9 500	4 000	4 400*
Moyenne inférieure à C	2,6	27,7	11 100	3 100	3 500*
Ne fréquentant pas encore l'école	34,2	51,5	5 100	2 600	5 100
<b>Sexe</b>					
Garçons	51,3	49,4	8 700	4 300	5 100
Filles	48,7	51,0	8 500	4 300	4 800
<b>Aspirations et participation des parents</b>					
<b>Espoirs liés aux études postsecondaires</b>					
Aucun espoir	9,4	33,5	5 700	1 900	3 700*
Métier	2,3	35,4	10 300	3 600	3 800*
Collège ou cégep	15,2	39,7	7 200	2 800	4 300*
Université	66,0	55,5	9 000	5 000	5 400
Autre	7,2	50,7	8 800	4 400	
<b>Interactions avec l'enfant</b>					
Moins de 11 heures	24,2	45,5	9 000	4 100	4 800
11 à 20 heures	21,7	51,0	9 700	4 900	4 900
Plus de 20 heures	53,4	52,0	8 000	4 200	5 000
<b>Interactions au sujet de l'éducation</b>					
Moins de 4 fois par semaine	38,9	44,2	8 900	3 900	4 700**
4 fois ou plus par semaine	60,4	54,4	8 500	4 600	5 100
<b>Activités parascolaires</b>					
Régulières	56,3	53,6	10 200	5 500	5 300
Irrégulières	18,4	36,9	9 500	3 500	4 400*
Pas encore 5 ans	25,4	52,4	4 500	2 400	4 600
<b>Connaissance de la SCEE</b>					
Non	46,8	36,0	7 800	2 800	3 900
Oui	53,2	62,8	9 000	5 700	6 000*
<b>Attentes quant à une bourse fondée sur les besoins financiers</b>					
Oui	31,9	41,2	6 900	2 900	4 300*
Non	38,2	61,1	10 100	6 200	5 500
Peut-être	25,5	47,0	7 900	3 700	5 000*

Source : Enquête sur les approches en matière de planification des études, 2002

\* Statistiquement différent du groupe de référence au niveau de 1 %.

\*\* Statistiquement différent du groupe de référence au niveau de 5 %.

† La somme des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de variables manquantes.

†† Les épargnes sont conditionnelles aux valeurs moyennes des variables explicatives.

miser davantage. La fréquence des économies en prévision des études était plus élevée pour les enfants dont les parents passaient plus de temps avec eux et interagissaient régulièrement avec eux au sujet de l'éducation (voir *Source des données et définitions*). Cependant, les sommes moyennes économisées ne variaient pas de façon significative. Les enfants qui participaient régulièrement à des activités à l'extérieur de l'école

étaient également plus susceptibles que ceux qui ne le faisaient pas d'avoir des économies (54 % contre 37 %), mais là encore, les sommes moyennes étaient comparables.

On sait que l'épargne des ménages, par exemple les REER, est sensible aux changements observés dans les lois fiscales et sur le marché du travail. Il est donc

### Source des données et définitions

Statistique Canada a réalisé l'Enquête sur les approches en matière de planification des études en octobre 2002, en partenariat avec Développement des ressources humaines Canada. L'échantillon était représentatif des enfants de 18 ans ou moins vivant dans les 10 provinces. Quelque 10 800 ménages avec enfants ont participé à l'enquête. On a interviewé les répondants au téléphone concernant un enfant choisi au hasard. L'information a été recueillie auprès de la personne la mieux renseignée au sujet de l'enfant. Dans la majorité des cas, il s'agissait d'un parent.

Si des sommes avaient été économisées en prévision des études postsecondaires de l'enfant, on posait alors des questions sur la valeur du régime à ce moment-là, ce qui incluait les revenus, les intérêts et, le cas échéant, la Subvention canadienne pour l'épargne-études. Toutes les catégories de régimes d'épargne étaient prises en compte : comptes bancaires, dépôts à terme, obligations d'épargne, REEE et REER. La présente analyse ne traite que des régimes d'épargne détenus par les membres du ménage. On demandait aux parents d'indiquer la valeur courante des épargnes destinées expressément à l'enfant choisi.

Les caractéristiques de l'enfant et de la famille n'ont été observées que pour l'année 2002 en raison de l'utilisation de données transversales, mais les économies pouvaient avoir été accumulées pendant plusieurs années.

On a exclu de l'échantillon initial un petit groupe d'enfants (1,6 % de l'échantillon pondéré), à savoir ceux dont on s'attendait à ce qu'ils ne fréquentent jamais l'école (0,24 %), ceux dont les parents n'avaient pas indiqué s'ils connaissaient le programme de la SCEE (1,34 %) et quelques enfants pour lesquels les économies cumulatives étaient extrêmement élevées et faussaient les résultats (0,03 %).

**Éducation postsecondaire** : tout type de formation scolaire reçue après les études secondaires, ce qui comprend les études dans les collèges et les universités ainsi que la formation en apprentissage, les programmes de formation au niveau des métiers et de formation professionnelle, les programmes des collèges généraux et professionnels, les programmes des cégeps (au Québec) et les autres programmes.

**Revenu corrigé du ménage** : revenu total provenant de toutes les sources au cours des 12 derniers mois, avant impôts et retenues, corrigé en fonction de la racine carrée de la taille du ménage.

**Épargnes autres que celles des parents** : on a demandé aux parents si quelqu'un d'autre préparait ou avait établi un plan financier en prévision des études postsecondaires de l'enfant.

**Rendement scolaire de l'enfant** : fondé sur la connaissance que le répondant avait des travaux scolaires et des bulletins de l'enfant; indiquait dans quelle mesure l'enfant réussissait bien dans l'ensemble à l'école. Un A correspond à une note de 80 % ou plus; un B, à une note de 70 % à 79 %; et un C, à une note de 60 % à 69 %.

**Espoirs concernant les études postsecondaires** : on a demandé aux répondants jusqu'où ils espéraient que leur enfant irait dans ses études.

**Interactions avec l'enfant** : on a demandé aux répondants combien de temps eux-mêmes ou leur conjoint consacraient habituellement aux interactions avec l'enfant.

**Interactions au sujet de l'éducation** : dans le cas des enfants qui avaient fait leur première année, l'information a été tirée des réponses à la question sur le nombre de fois que le parent ou son conjoint avait parlé avec l'enfant de ses activités scolaires ou des choses qu'il étudiait en classe. Dans le cas des enfants qui n'avaient pas fait leur première année, l'information a été tirée des réponses à la question sur la fréquence à laquelle le parent ou l'autre adulte lisait à voix haute pour l'enfant.

**Participation à des activités** : on a demandé aux répondants si l'enfant participait à des activités organisées à l'extérieur de l'école telles que des activités sportives, sociales ou culturelles. Un enfant qui participait au moins une fois par semaine à de telles activités était classé parmi les enfants ayant une participation régulière.

**Sensibilisation au programme de la SCEE** : quand le répondant était au courant du programme qui prévoit l'ajout d'une subvention correspondant à 20 % des cotisations à un REEE, l'enfant était classé comme vivant dans un ménage qui connaissait la SCEE.

**Attentes quant à l'obtention d'une bourse fondée sur les besoins financiers** : on a demandé aux répondants s'ils s'attendaient à ce qu'une partie des études postsecondaires de l'enfant soit payée au moyen de bourses ou de subventions fondées sur les besoins financiers.

raisonnable de supposer que les économies en vue des études pourraient être influencées par la création de programmes d'encouragement à l'épargne comme celui de la SCEE en 1998. La sensibilisation à un tel programme pourrait inciter les parents à commencer à économiser ou à épargner encore davantage (voir *Sensibilisation au programme*). En effet, les personnes qui étaient au courant de l'existence de la SCEE étaient plus susceptibles d'économiser que celles qui ne la connaissaient pas (63 % contre 36 %). De plus, la somme moyenne économisée était plus élevée.

Certains parents s'attendent à ce que leur enfant reçoive une aide financière une fois qu'il entreprendra des études postsecondaires. Les parents d'environ un tiers des enfants s'attendaient à ce que ces derniers reçoivent une bourse fondée sur les besoins financiers. De telles attentes peuvent inciter les parents à moins économiser ou à ne pas économiser du tout. Six sur 10 des enfants dont les parents s'attendaient à ce qu'ils ne reçoivent aucune bourse avaient des épargnes à leur nom, comparativement à 4 sur 10 des enfants dont les parents s'attendaient au versement d'une bourse. Chez les enfants qui avaient des épargnes, la somme moyenne mise de côté par les parents qui ne s'attendaient pas au versement d'une bourse était de 10 100 \$, ce qui est considérablement plus élevé que les 6 900 \$ économisés pour les enfants dont les parents s'attendaient au versement d'une bourse.

### Facteurs qui influent sur les épargnes liées aux études

Les parents épargnent de l'argent en prévision des études afin de s'assurer que leurs enfants en auront assez pour assumer une partie ou la totalité des coûts liés à leurs études postsecondaires. Comme on l'a montré, des facteurs comme le revenu du ménage, l'accession à la propriété ainsi que l'âge de l'enfant et ses aptitudes aux études semblent avoir un lien avec la fréquence des épargnes et les sommes économisées (quand il y a des économies). Les aspirations des parents semblent également jouer un rôle. Cependant, les différents facteurs sont étroitement liés les uns aux autres. Pour comprendre la contribution relative d'un facteur donné lié aux sommes économisées, on a utilisé un modèle de régression tronquée (voir *Modèle de Tobit*).

#### Modèle de Tobit

Un modèle de régression est utile pour comprendre l'effet d'une variable sur un résultat quand toutes les autres variables explicatives demeurent constantes. Cependant, les méthodes ordinaires fondées sur les moindres carrés produisent des estimations biaisées lorsque la variable dépendante est tronquée. En fait, la somme économisée en prévision des études postsecondaires est tronquée parce que la valeur ne peut être négative. Si les parents n'ont pas économisé, les économies cumulatives sont égales à zéro. Un peu moins de la moitié des enfants n'avaient pas d'économies, de sorte que la valeur de leurs économies cumulatives était de zéro. En un tel cas, il est possible d'utiliser le modèle de Tobit pour estimer la relation entre les variables indépendantes et les sommes économisées pour l'ensemble des enfants, y compris ceux pour lesquels les économies sont nulles. Le modèle de Tobit tient compte du fait que la variable dépendante est tronquée et obligatoirement non négative. Les résultats apparaissant dans les tableaux 1 et 2 de même que dans le graphique correspondent à la valeur probable des économies calculée à partir des coefficients estimés au moyen d'un modèle de Tobit et des valeurs moyennes des variables.

### Moyens financiers

Chose peu surprenante, un revenu plus élevé était associé à des économies plus importantes en prévision des études postsecondaires de l'enfant. Les enfants issus d'une famille dont le revenu corrigé était égal ou supérieur à 40 000 \$ avaient en moyenne environ 3 000 \$ de plus en économies que les enfants provenant d'une famille dont le revenu corrigé était inférieur à 15 000 \$ (tableau 1). Après la prise en compte de facteurs tels que les autres caractéristiques familiales et celles de l'enfant, les aspirations des parents ainsi que la connaissance du programme, l'écart entre les épargnes du groupe de revenu inférieur et celles du groupe de revenu supérieur diminuait énormément. Initialement, le premier groupe avait en moyenne des épargnes de 1 600 \$, et le deuxième groupe, de 7 700 \$. La prise en compte des autres facteurs réduisait de moitié cette différence, celle-ci passant à 2 900 \$.

Les enfants qui vivaient dans une maison libre d'hypothèque étaient susceptibles d'avoir les économies les plus élevées, lesquelles atteignaient 8 100 \$ en moyenne. Même après la prise en compte du revenu et des autres facteurs, leurs économies étaient nettement plus élevées que celles des enfants vivant dans une maison grevée d'une hypothèque, l'écart s'établissant à 3 400 \$. Par contre, la différence entre ce dernier groupe et celui des enfants vivant dans un logement loué, quoique significative, était relativement plus faible. Elle correspondait à 700 \$<sup>9</sup>.

### Scolarité des parents

Les enfants dont au moins un des parents détenait un grade universitaire avaient des économies cumulatives nettement plus élevées que

les enfants dont les parents étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou de niveau inférieur. Les familles dans lesquelles au moins un parent détenait une maîtrise ou un grade de niveau supérieur avaient économisé 2 000 \$ de plus, en moyenne, que les familles dans lesquelles les parents possédaient un diplôme d'études secondaires ou de niveau inférieur. Comme le modèle tenait compte du revenu du ménage et des aspirations au regard des études, les économies plus importantes pourraient être en partie attribuables à la plus grande sensibilisation des parents titulaires d'un grade universitaire aux différentes dépenses associées aux études postsecondaires.

### Province

Les taux d'épargne variaient également selon la province. Les enfants de toutes les provinces à l'exception de la Colombie-Britannique avaient, de façon significative, des économies moins élevées que les enfants de l'Ontario. Cela va de pair avec les frais de scolarité au premier cycle universitaire en Ontario, qui occupent le deuxième rang en importance au Canada (Statistique Canada, 2003). Les parents s'attendent vraisemblablement à ce que leurs enfants étudient dans leur propre province et ils planifient leurs économies en conséquence. De même, les enfants vivant au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba avaient les économies les plus faibles; le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador et le Manitoba avaient également les plus bas frais de scolarité au premier cycle universitaire. En 2003-2004, les frais de scolarité au Québec ont été maintenus à 1 900 \$ (1 700 \$ dans le cas des résidents) pour la septième année consécutive, ce qui équivaut environ au tiers des frais exigés en Ontario (4 900 \$).

### Frères ou sœurs et autres personnes apparentées

Les enfants ayant au moins un frère ou une sœur avaient près de 1 000 \$ de plus en économies cumulatives que les enfants sans frère ni sœur. Comme le revenu était corrigé en fonction de la taille du ménage, la présence d'un frère ou d'une sœur pourrait expliquer la plus forte propension à l'épargne étant donné que les parents auront à aider plus d'un enfant.

Même après la prise en compte des autres facteurs, les parents des enfants pour qui une personne extérieure au ménage économisait avaient eux-mêmes mis de côté des sommes nettement plus élevées. Il est possible que cette « autre » personne comble l'écart entre les coûts prévus et la somme que les parents sont en mesure d'économiser ou de payer pour les études postsecondaires de leurs enfants au moment venu.

### Rendement et attentes scolaires

Les enfants ayant une note de A avaient des économies cumulatives plus élevées que les enfants ayant une note plus faible (tableau 2). Les élèves ayant une note de B ou de C avaient des épargnes inférieures d'environ 1 000 \$ aux économies des élèves ayant une note de A en moyenne, tandis que ceux dont la note était inférieure à C avaient environ 2 000 \$ de moins. Les parents semblent épargner davantage quand ils constatent que leurs enfants réussissent bien à l'école et qu'ils poursuivront probablement leurs études.

Le comportement d'économie des parents était également lié à leurs aspirations à l'égard de leur enfant. Les enfants dont on s'attendait à ce qu'ils fassent des études universitaires avaient plus d'économies que les enfants dont on s'attendait à ce qu'ils décrochent un diplôme d'un collège ou d'un cégep, soit 5 400 \$ comparativement à 4 300 \$. Cela pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'un diplôme d'études collégiales est généralement moins coûteux qu'un grade universitaire.

Les économies cumulatives des enfants vivant dans un ménage où les parents interagissaient régulièrement avec eux concernant l'éducation étaient légèrement plus élevées. Les enfants d'âge scolaire dont les parents participaient davantage à leur éducation avaient 400 \$ de plus en économies cumulatives que les enfants dont les parents s'impliquaient moins, même après la prise en compte de facteurs tels que le niveau de scolarité des parents et le rendement scolaire de l'enfant. Un autre facteur qui présentait un lien avec l'implication des parents était la participation régulière de l'enfant à des activités parascolaires. Les enfants qui participaient régulièrement à des activités à l'extérieur de l'école avaient des économies plus élevées que ceux qui ne participaient pas habituellement à de telles activités, l'écart s'établissant à 900 \$. Cependant, le nombre d'heures que les enfants passaient avec leurs parents ne semblait pas influencer sur la somme économisée.

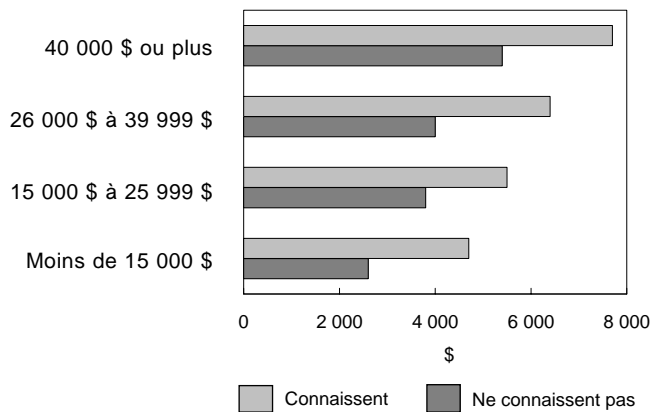
### Connaissance du programme de la SCEE

Les enfants dont les parents étaient au fait de l'existence du programme de la SCEE avaient, en moyenne, plus de 2 000 \$ de plus en économies que les enfants dont les parents ne connaissaient pas le programme, soit 6 000 \$ comparativement à 3 900 \$<sup>10</sup>. Étant donné que le taux de participation au programme de REEE était nettement plus faible chez les familles du groupe de revenu inférieur — 13 % par rapport à 42 % pour les familles du groupe de revenu supérieur (voir *REEE et SCEE*) —, on pourrait supposer que le programme

avait des effets différents sur les économies cumulatives des familles dans les diverses tranches de revenu. En fait, il n'existait pas de différence selon la tranche de revenu. Dans le cas des enfants issus de familles à plus faible revenu, la connaissance du programme faisait en sorte que les épargnes grimpaient de 2 100 \$, comparativement à 2 300 \$ chez les familles du groupe de revenu supérieur (graphique).

### Graphique : Peu importe le revenu, la valeur probable des épargnes est supérieure chez les familles qui connaissent la SCEE.

(Revenu corrigé du ménage)



Source : *Enquête sur les approches en matière de planification des études, 2002*

### Aide financière

Les parents qui s'attendaient à ce que leur enfant reçoive pour ses études postsecondaires une bourse fondée sur les besoins financiers avaient économisé des sommes nettement moins élevées (1 200 \$ de moins) pour les études de leur enfant, quand tous les autres facteurs demeuraient constants. Cela est lourd de conséquences puisque les parents ne semblent pas avoir une perception juste de la probabilité d'obtention d'une aide financière. Les parents de 29 % des jeunes de 13 à 18 ans s'attendaient à ce que leur enfant reçoive une telle bourse, mais seulement 15 % des jeunes de 18 à 24 ans inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire en 2002 (ou avant) recevaient en fait des fonds d'une source extérieure à la famille (Shipley,

Ouellette et Cartwright, 2003). Il semble que les économies ne seront pas suffisantes pour combler les besoins réels d'un grand nombre d'étudiants qui espèrent faire des études plus poussées.

### Résumé

Les caractéristiques telles que la capacité financière et la scolarité des parents sont liées aux épargnes en prévision des études postsecondaires. Les caractéristiques autres que le revenu expliquaient environ la moitié de l'écart entre les économies du groupe de revenu supérieur et celles du groupe de revenu inférieur. L'accès à la propriété présentait un lien particulièrement fort. La présence d'une hypothèque peut nuire à la capacité d'épargner, même lorsque le revenu familial est relativement élevé. Les parents qui connaissaient le programme de la Subvention canadienne pour l'épargne-études économisaient nettement plus, peu importe leur revenu. Les attentes quant à l'obtention d'une bourse fondée sur les besoins financiers comme soutien aux études postsecondaires étaient associées à des épargnes cumulatives moins élevées.

### Perspective

### Notes

1 Selon le type de régime, un conjoint ou un partenaire en union libre peut être cosouscripteur. Le souscripteur doit être une personne. Il ne peut s'agir d'une société, d'une fiducie ou d'une autre organisation.

2 Un régime familial peut avoir plus d'un bénéficiaire. Cependant, chaque bénéficiaire doit être uni par les liens du sang ou de l'adoption au souscripteur, et il doit être âgé de moins de 21 ans au moment d'être nommé. Il est possible de verser des cotisations uniquement jusqu'au 21<sup>e</sup> anniversaire du bénéficiaire. Un régime non familial ne peut compter qu'un bénéficiaire. Ce dernier n'est pas tenu d'avoir un lien de parenté avec le souscripteur, et il peut être âgé de plus de 21 ans au moment d'être désigné. Un régime collectif est régi par un principe de regroupement. Si le bénéficiaire n'est pas admissible au paiement, les revenus sont versés aux autres bénéficiaires admissibles.

3 Une portion de chaque PAE est considérée comme provenant de la SCEE versée dans le régime. Cette portion est fonction du ratio de la subvention par rapport au revenu d'investissement total du régime, et elle réduit le solde résiduel du compte de la SCEE dans le régime.



## Sensibilisation au programme

Étant donné qu'on a constaté que la connaissance du programme de la SCEE est associée à des économies plus élevées, il semble raisonnable de conclure que le fait de sensibiliser davantage de parents au programme pourrait accroître les économies. Les parents qui connaissaient le programme de la SCEE en 2002 appartenaient à des familles à revenu plus élevé, étaient plus scolarisés, vivaient dans un logement qui leur appartenait et avaient des aspirations élevées concernant l'éducation de leur enfant. Les parents d'enfants de moins de 6 ans étaient en outre plus susceptibles de connaître le programme incitatif<sup>4</sup>. Les parents qui épargnaient et qui connaissaient la SCEE avaient également un revenu plus élevé, étaient plus scolarisés et plus susceptibles d'être propriétaires de leur résidence et avaient des aspirations plus grandes concernant l'instruction que les parents qui épargnaient mais qui n'étaient pas au courant de la SCEE.

Les parents qui s'attendaient à ce que leur enfant reçoive une bourse fondée sur les besoins financiers avaient des économies nettement moins élevées. Alors que les familles plus susceptibles de s'attendre à l'obtention d'une bourse avaient un revenu moins élevé et vivaient dans un logement loué, une proportion étonnante de 19 % des enfants issus de familles à revenu supérieur voyaient leurs parents s'attendre à ce qu'ils reçoivent une telle bourse. Il semble peu probable que tous ces enfants obtiennent une aide financière; il serait donc peut-être utile que les parents soient mieux informés au sujet des détails de ces programmes.

	Connaissent la SCEE		S'attendent à une bourse fondée sur les besoins financiers
	Ensemble	Épargnants seulement	
	%		
<b>Ensemble des enfants</b>	<b>53,2</b>	<b>66,5</b>	<b>31,9</b>
<b>Revenu corrigé du ménage</b>			
Moins de 15 000 \$	35,3	48,0	41,4
15 000 \$ à 25 999 \$	46,3	57,1	39,0
26 000 \$ à 39 999 \$	60,2	70,7	28,9
40 000 \$ ou plus	69,5	76,5	19,3
<b>Plus haut niveau de scolarité atteint des parents</b>			
Études secondaires ou moins	36,6	49,4	34,3
Métier	43,3	56,4	34,9
Collège	58,3	69,2	33,0
Baccalauréat	68,3	77,3	29,2
Maîtrise ou plus	73,6	79,6	24,0
<b>Composition de la famille/ situation d'activité</b>			
Deux parents – qui travaillent	60,0	70,4	28,0
Deux parents – un seul travaille	53,1	65,6	34,1
Un parent – qui travaille	43,3	57,2	36,7
Parent(s) – aucun travaille	32,5	50,1	41,6
Autre type de famille	29,2 <sup>E</sup>	37,5 <sup>E</sup>	33,0 <sup>E</sup>
<b>Mode d'occupation/hypothèque</b>			
Propriétaire avec hypothèque	58,7	69,0	29,5
Propriétaire sans hypothèque	60,4	72,5	24,5
Locataire	38,3	50,6	41,0
<b>Espoirs liés aux études postsecondaires</b>			
Aucun espoir	37,4	51,8	34,8
Métier	38,9	51,0 <sup>E</sup>	30,0
Collège ou cégep	39,4	52,5	33,6
Université	59,0	70,3	32,0
Autre	54,8	67,9	24,0
<b>Âge</b>			
0 à 5 ans	62,1	73,5	33,1
6 à 12 ans	52,0	65,6	35,9
13 à 18 ans	47,2	61,3	26,2

Source : Enquête sur les approches en matière de planification des études, 2002

4 Cependant, pour conserver la SCEE, le nouveau bénéficiaire doit avoir moins de 21 ans et être un frère ou une sœur de l'ancien bénéficiaire, ou encore le nouveau bénéficiaire et l'ancien bénéficiaire doivent être âgés de moins de 21 ans et avoir un lien de parenté avec le souscripteur.

5 Les paiements de revenu accumulé sont versés au souscripteur sous forme de revenu d'investissement du REEE (les cotisations sont remboursées en un montant forfaitaire). Les paiements peuvent être faits uniquement

si le régime existe depuis 10 ans, que tous les bénéficiaires, passés et actuels, ont atteint l'âge de 21 ans, qu'aucun bénéficiaire ne fréquente un établissement d'enseignement et que le souscripteur réside au Canada. Les paiements constituent un revenu imposable pour le souscripteur et sont assujettis à un impôt supplémentaire de 20 % (variable selon la province), à moins qu'ils soient transférés dans un REER (les remboursements de cotisations ne sont pas imposables). La portion correspondant à la subvention est remboursée au gouvernement du Canada.

6 En 1999, 75 % des familles ayant une richesse financière positive étaient propriétaires de leur résidence, comparativement à seulement 44 % des familles sans richesse financière (Morissette, 2002).

7 Sauf en ce qui concerne les métiers, qui représentaient un très petit groupe d'enfants.

8 On a utilisé un modèle de régression logistique et on a constaté que pour ces variables, les coefficients des catégories étaient nettement différents de ceux du groupe de référence.

9 On pourrait soutenir que purger une hypothèque est une autre façon d'épargner en vue des études postsecondaires, mais cette hypothèse est difficile à vérifier. Si c'est le cas, cela pourrait expliquer en partie les économies moindres des ménages payant une hypothèque.

10 On a utilisé un modèle de régression faisant appel aux moindres carrés ordinaires à l'égard des épargnants uniquement, afin de déterminer si les épargnants qui étaient au courant de la SCEE avaient des économies cumulatives plus élevées que les épargnants qui n'en connaissaient pas l'existence. Le coefficient de connaissance de la SCEE n'était pas statistiquement significatif, ce qui laisse supposer que la connaissance de ce programme accroît uniquement la vraisemblance de décider d'épargner, sans avoir d'effet sur les sommes économisées.

### ■ Documents consultés

ALLEN, Mary, et Chantal VAILLANCOURT. *Promotion de 2000 : profil des diplômés du postsecondaire et endettement des étudiants*, n° 81-595-MIF2004016 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2004, « Éducation, compétences et apprentissage », document de recherche n° 16.

BARR-TELFORD, Lynn, et coll. *Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires*, n° 81-595-MIF2003007 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, « Éducation, compétences et apprentissage », document de recherche n° 7.

HOSSLER, Don, et Nick VESPER. « An exploratory study of the factors associated with parental saving for postsecondary education », *Journal of Higher Education*, mars et avril 1993, vol. 64, n° 2, p. 140 à 165.

MORISSETTE, René. « Précarité financière des familles », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, juillet 2002, vol. 3, n° 7, numéro en ligne.

SHIPLEY, Lisa, Sylvie OUELLETTE et Fernando CARTWRIGHT. *Planification et préparation : premiers résultats de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études de 2002*, n° 81-595-MIF2003010 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, « Éducation, compétences et apprentissage », document de recherche n° 10.

STATISTIQUE CANADA. « Frais de scolarité à l'université, 2003-2004 », *Le Quotidien*, 12 août 2003.